

COMMUNIQUE DE PRESSE



Une forte souscription à l'ORS et le passage à la cotation en continu le 12 novembre 2008 clôturent avec succès le transfert d'Aérowatt sur Alternext

Saran, le 19 novembre 2008 - En dépit de conditions de marché particulièrement difficiles, Aérowatt annonce la conclusion de son transfert réussi sur Alternext, avec :

- les résultats de son augmentation de capital réservée aux salariés (l' « Offre Réservee aux Salariés » ou l' « ORS ») réalisée à l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, qui a été souscrite par près de 86 % des salariés du Groupe, pour un nombre total de 6.025 actions nouvelles à émettre.
- le passage à la cotation en continu sur le marché Alternext d'Euronext Paris intervenu le 12 novembre 2008, sous le mnémonique ALWAT.

« En dépit de conditions de marché particulièrement difficiles, l'opération de transfert d'Aérowatt sur Alternext, envisagée depuis plusieurs mois, démontre notre capacité à tenir nos engagements. Les fonds levés vont nous permettre d'accélérer notre croissance sur nos deux axes de développement prioritaires éolien et solaire. Le taux de souscription élevé de l'offre réservée aux salariés souligne le soutien actif de l'ensemble des collaborateurs à la stratégie du Groupe. Enfin, le passage à la cotation en continu sur le marché Alternext renforce notre visibilité auprès de la communauté financière. Je tiens à remercier tous les salariés et actionnaires d'Aérowatt pour la confiance qu'ils nous témoignent », précise Jérôme Billerey, Président du Directoire d'Aérowatt.

Modalités de l'Offre Réservee aux Salariés

Concomitamment à l'Offre Réservee aux Salariés, Aérowatt a offert des actions nouvelles (l' « **Offre** ») dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques, et d'un Placement Global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, qui ont pris fin le 27 octobre 2008 (17 heures) et qui ont porté le montant total de l'augmentation de capital à environ 7,5 millions d'euros, prime d'émission comprise.

- Le prix de souscription par action est fixé à 31,20 euros, soit 80 % du prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.
- Les souscripteurs bénéficient d'un abondement à hauteur de 250 %, soit 5 actions attribuées pour 2 actions souscrites.
- Le produit brut de l'Offre et de l'Offre Réservee aux Salariés est de 7,7 millions d'euros.

Intermédiaires financiers

Natixis agit en qualité de Listing sponsor, Coordinateur Global, chef de file et teneur de livre.

Crédit du Nord agit en qualité de co-chef de file.

Natixis Interépargne agit en qualité de Centralisateur des souscriptions dans le cadre de l'ORS.

Producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables en France métropolitaine et en Outre-Mer, Aérowatt intervient dans toutes les étapes de développement de ses centrales éoliennes et solaires, depuis l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité.

Propriétaire et exploitant au 30 juin 2008 de 21 centrales éoliennes représentant 57 MW et de 11 sites solaires équivalant à 1,5 MWc, Aérowatt dispose d'un portefeuille de projets de plus de 1 240 MW en éolien et de plus de 110 MWc en solaire et s'est fixé un objectif de capacité installée pour compte propre de 350 MW en éolien et de 50 MWc en solaire à horizon fin 2013.

En 2007, Aérowatt a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7,1 M€, en croissance de 57% par rapport à 2006, et compte 33 collaborateurs, dont 15 dédiés au développement des projets.

Contacts

Aérowatt

Jérôme Billerey
02 38 88 64 64
aerowatt@aerowatt.fr

Actus

Arielle Dufour – Anne Catherine Bonjour
01 53 67 36 36
adufour@actus.fr - acbonjour@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, ou du Japon. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Aérowatt dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, telle que modifiée, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Aérowatt n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions Aérowatt au titre du US Securities Act de 1933, telle que modifiée, ou de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes qui (i) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. » du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.